

E.P.C.I
FLANDRES
INTERIEURE

Carte Patrimoine paysager



Pour information

- Protection paysagère Sites classées / sites inscrits
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
- Protection du patrimoine architectural

PLAN
3/4

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Source : Géoportail, Soudes
du Cadastre, Pds, Dgpr
Email : ddtm@nord-pass-de-france.fr

LEGENDE

Contour de commune

Patrimoine Paysager

Protection Paysagère (Site classé, inscrit, ...) Source : Dreal

Infrastructure

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)
Source : C.GI 59

Protection du patrimoine architectural

Périmètre de protection des monuments historiques

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les routes et rues accueillant plus de 3000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer accueillant plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer accueillant plus de 100 trains par jour,
- les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 véhicules ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte d'engagement d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou l'attribution d'un permis d'aménager).

